



# NIELSEN

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ SPRAYWAX

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe II, modifié.

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit SPRAYWAX

Identification interne L025

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Cire.

Utilisations déconseillées Utiliser seulement pour les applications prévues.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur NIELSEN CHEMICALS  
 RAWDON ROAD  
 MOIRA  
 SWADLINCOTE  
 DERBYSHIRE  
 DE12 6DA  
 TEL: +44 (0) 1283 222277  
 FAX: +44 (0) 1283 225731  
 info@nielsenchemicals.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +44 (0) 777 8505 330 (24 hrs).

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CE N° 1272/2008)

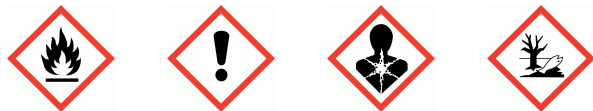
Dangers physiques Flam. Liq. 3 - H226

Dangers pour la santé humaine STOT SE 3 - H336 STOT RE 1 - H372

Dangers pour l'environnement Aquatic Chronic 2 - H411

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Danger

## SPRAYWAX

<b>Mentions de danger</b>	H226 Liquide et vapeurs inflammables. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
<b>Mentions de mise en garde</b>	P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P240 Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P260 Ne pas respirer les vapeurs/ aérosols. P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P280 Porter des gants et des vêtements de protection. P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin en cas de malaise. P501 Éliminer le contenu/ récipient selon les réglementations nationales.

**Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette** EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Contient** Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, aromatics (2-25%)

### 2.3. Autres dangers

Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

<b>Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, aromatics (2-25%)</b>	<b>10-30%</b>
---	---------------

Numéro CAS: 64742-82-1

Numéro CE: 919-446-0

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119458049-33-XXXX

#### Classification

Flam. Liq. 3 - H226

STOT SE 3 - H336

STOT RE 1 - H372

Asp. Tox. 1 - H304

Aquatic Chronic 2 - H411

<b>Hydrocarbures, C10-C12, isoalkanes, &lt; 2% aromatics</b>	<b>1-5%</b>
--	-------------

Numéro CAS: 90622-57-4

Numéro CE: 923-037-2

Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119471991-29-XXXX

#### Classification

Flam. Liq. 3 - H226

Asp. Tox. 1 - H304

Aquatic Chronic 2 - H411

L'intégralité du texte des phrases de risque et des mentions de danger figure à la Section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

## SPRAYWAX

<b>Information générale</b>	Montrer cette Fiche de Données Sécurité au personnel médical. Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
<b>Inhalation</b>	Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
<b>Ingestion</b>	Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Ne pas faire vomir. Consulter un médecin.
<b>Contact cutané</b>	Laver la peau soigneusement à l'eau et au savon. Utiliser une lotion appropriée pour hydrater la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si les symptômes sont sévères ou persistent.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Inhalation</b>	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
<b>Ingestion</b>	Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac. Dépression du système nerveux central.
<b>Contact cutané</b>	L'exposition répérée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
<b>Contact oculaire</b>	Peut provoquer une gêne.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Indications pour le médecin** Traiter en fonction des symptômes.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

**Moyens d'extinction appropriés** Eteindre l'incendie avec de la mousse, du dioxyde de carbone ou de la poudre sèche.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

**Dangers particuliers** Liquide et vapeurs inflammables.

**Produits de combustion dangereux** Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

### 5.3. Conseils aux pompiers

**Mesures de protection à prendre lors de la lutte contre un incendie** Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec de l'eau longtemps après l'extinction de l'incendie.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

**Précautions individuelles** Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Faire attention aux sols et autres surfaces qui peuvent devenir glissants. Pas de fumées, d'étincelles, de flammes et toute autre source d'inflammation à proximité du déversement. Ne pas toucher ou marcher dans du produit déversé. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eviter l'inhalation de vapeurs. Prévoir une ventilation suffisante. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Eviter le contact avec des outils et objets contaminés. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Laver soigneusement après avoir traité un déversement.

# SPRAYWAX

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

**Précautions pour la protection de l'environnement** Eviter tout rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

## 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** Porter des équipements de protection appropriés, y compris des gants, lunettes ou écran facial, appareil de protection respiratoire, bottes, vêtement ou tablier, selon les besoins. Eliminer toute source d'inflammation. Prévoir une ventilation suffisante. Absorber le déversement avec un absorbant non-combustible. Collecter et mettre dans des conteneurs à déchets appropriés et sceller fermement. Les conteneurs contenant la collecte de déversement doivent être étiquetés avec le contenu et le symbole de danger appropriés. Laver soigneusement après avoir traité un déversement.

## 6.4. Référence à d'autres rubriques

**Référence à d'autres sections** Porter un vêtement de protection comme décrit à la Section 8 de cette fiche de données de sécurité.

## **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Précautions d'utilisations** Porter des gants et des vêtements de protection. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Eliminer toute source d'inflammation. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Prévoir une ventilation suffisante. Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eviter l'inhalation de vapeurs. Éviter le rejet dans l'environnement. Ne pas réutiliser des conteneurs vides. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Eviter le contact avec des outils et objets contaminés. Ne pas manipuler les emballages endommagés sans équipement de protection. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Précautions de stockage** Stocker à des températures comprises entre 4°C et 40°C. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Stocker dans un endroit bien ventilé.

**Classe de stockage** Stockage de liquides inflammables.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Les utilisations identifiées pour ce produit sont détaillées en Section 1.2.

## **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition professionnelle

##### **Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)**

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): WEL 350 mg/m<sup>3</sup>

##### **Hydrocarbons, C10-C12, isoalkanes, < 2% aromatics**

Limite d'exposition à long terme (VME 8 heures): WEL 1200 mg/m<sup>3</sup>

WEL = Workplace Exposure Limit.

**Hydrocarbons, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) (CAS: 64742-82-1)**

## SPRAYWAX

### DNEL

Travailleurs - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 330 mg/m<sup>3</sup>  
 Travailleurs - Cutanée; Long terme Effets systémiques: 44 mg/kg p.c. /jour  
 Consommateur - Inhalatoire; Long terme Effets systémiques: 71 mg/m<sup>3</sup>  
 Consommateur - Contact avec la peau; Long terme Effets systémiques: 26 mg/kg/jour  
 Consommateur - Orale; Long terme Effets systémiques: 26 mg/kg p.c. /jour

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Equipements de protection



#### Contrôles techniques appropriés

Prévoir une ventilation suffisante.

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact avec les yeux est possible. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166. Les protections suivantes devraient être portées: Lunettes de sécurité bien ajustées.

#### Protection des mains

Porter des gants de protection imperméables résistants aux agents chimiques conformes à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique qu'un contact cutané est possible. Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur/fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 4 heures. Le délai de rupture de la matière constitutive du gant peut différer d'un producteur de gants à un autre. Pour les mélanges, la durée de protection des gants ne peut pas être estimée précisément. Considérant les informations spécifiées par le producteur de gants, vérifier pendant l'utilisation que les gants conservent leurs propriétés protectrices et changer les dès qu'une détérioration est détectée. Noter que le liquide peut pénétrer les gants. Les gants de protection devraient avoir une épaisseur minimum de 0.15 mm. L'épaisseur du gant n'est pas nécessairement une bonne mesure de la résistance du gant puisque le taux de perméation dépendra de la composition exacte du gant. Le choix des gants de protection dépend des produits chimiques manipulés, et des conditions de travail et d'utilisation. L'exposition répétée aux produits chimiques dégradera la capacité du gant à résister aux produits chimiques. Les environnements de travail et les pratiques de manipulation des produits peuvent varier, c'est pourquoi des procédures de sécurité devraient être développées pour chaque application prévue. Des gants fabriqués dans les matériaux suivants peuvent fournir une protection chimique appropriée: Caoutchouc nitrile. Néoprène.

#### Mesures d'hygiène

Se laver les mains soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

## SPRAYWAX

### Protection respiratoire

Porter une protection respiratoire conforme à une norme en vigueur si l'évaluation de risques indique que l'inhalation de contaminants est possible. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être basé sur les niveaux d'exposition, les dangers du produit et les limites d'utilisation en sécurité de l'appareil sélectionné. S'assurer que tous les équipements de protection respiratoires sont adaptés à l'usage auquel ils sont destinés et portent la marque "CE". Une protection respiratoire doit être utilisée si la contamination de l'air dépasse les valeurs limites d'exposition professionnelle recommandées. Demi-masques et quarts de masques respiratoires à cartouches filtrantes remplaçables conformes à la norme européenne NF EN 140. Les cartouches à filtres anti-gaz et filtres combinés conformes à la norme européenne NF EN 14387. Demi-masques respiratoires filtrants jetables conformes à la norme européenne NF EN 149 ou NF EN 405. Vérifier que l'appareil de protection respiratoire est bien ajusté et que le filtre est changé régulièrement. Porter un appareil de protection respiratoire équipé de la cartouche suivante: Filtre combiné, type A2/P2. Filtre à vapeurs organiques + poussières et brouillard.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide crémeux.
Couleur	Violet.
Odeur	Caractéristique.
pH	Non applicable.
Point d'éclair	42°C Creuset fermé Setaflash.
Densité relative	0.92 @ 20°C
Solubilité(s)	Émulsionnable dans l'eau.
Viscosité	650 cP @ 20°C

### 9.2. Autres informations

Autres informations	Indéterminé.
---------------------	--------------

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Réactivité	Aucun danger de réactivité connu associé à ce produit.
------------	--

### 10.2. Stabilité chimique

Stabilité chimique	Stable à température ambiante normale et utilisé comme recommandé.
--------------------	--

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Indéterminé.
--------------------------------------	--------------

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la chaleur, les flammes et toute autre source d'inflammation.
---------------------	--

### 10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Aucun produit ou groupe de produits spécifique n'est susceptible de réagir avec le produit provoquant une situation dangereuse.
------------------------	---

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Les produits de décomposition thermique et de combustion peuvent comprendre les substances suivantes: Monoxyde de carbone (CO). Dioxyde de carbone (CO2).
-------------------------------------	---

## SPRAYWAX

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

##### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép. Données de références croisées.

**Organes cibles**                      Système nerveux central

**Inhalation**                              Peut provoquer somnolence ou vertiges.

**Ingestion**                                Symptômes gastro-intestinaux, notamment maux d'estomac. Dépression du système nerveux central.

**Contact cutané**                        L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**Contact oculaire**                        Peut provoquer une gêne.

#### Informations toxicologiques sur les composants

##### Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, aromatics (2-25%)

##### Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)    15 000,0

Espèces                                      Rat

ETA orale (mg/kg)                        15 000,0

##### Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)    3 400,0

Espèces                                      Rat

ETA cutanée (mg/kg)                      3 400,0

##### toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Exposition répétée STOT rép.    NOAEL 1056 mg/kg, Orale, Rat

**Organes cibles**                        Système nerveux central

##### Danger par aspiration

**Danger par aspiration**                Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

##### Hydrocarbures, C10-C12, isoalkanes, < 2% aromatics

##### Toxicité aiguë - orale

Toxicité aiguë orale (DL<sub>50</sub> mg/kg)    5 000,1

Espèces                                      Rat

ETA orale (mg/kg)                        5 000,1

##### Toxicité aiguë - cutanée

Toxicité aiguë cutanée (DL<sub>50</sub> mg/kg)    5 000,1

## SPRAYWAX

Espèces	Rat
ETA cutanée (mg/kg)	5 000,1
<b><u>Toxicité aiguë - inhalation</u></b>	
Toxicité aiguë inhalation (CL <sub>50</sub> poussières/brouillards mg/l)	51,0
Espèces	Rat
ETA inhalation (poussières/brouillards mg/l)	51,0

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

**Écotoxicité** Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### **12.1. Toxicité**

##### **toxicité aquatique aiguë**

**Toxicité aiguë - poisson** Indéterminé.

##### **Informations écologiques sur les composants**

###### **Hydrocarbures, C9-C12, n-alkanes, isoalkanes, cycliques, aromatics (2-25%)**

##### **toxicité aquatique aiguë**

**Toxicité aiguë - poisson** CL<sub>50</sub>, 96 heures: <30 mg/l, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** CE<sub>50</sub>, 48 heures: <22 mg/l, Daphnia magna

**Toxicité aiguë - plantes aquatiques** CI<sub>50</sub>, 72 heures: 4.6-10 mg/l, Algues

**Toxicité aiguë - microorganismes** CE<sub>50</sub>, 48 heures: 43.98 mg/l,

##### **toxicité aquatique chronique**

**Toxicité chronique - invertébrés aquatiques** NOEC, 21 jours: 0.097 mg/l, Daphnia magna

###### **Hydrocarbures, C10-C12, isoalkanes, < 2% aromatics**

##### **toxicité aquatique aiguë**

**Toxicité aiguë - poisson** , 96 heures: 1000 mg/kg, Oncorhynchus mykiss (truite arc-en-ciel)

**Toxicité aiguë - invertébrés aquatiques** , 48 heures: 1000 mg/l, Daphnia magna

##### **toxicité aquatique chronique**

**Toxicité chronique - invertébrés aquatiques** , 21 jours: <1 mg/l, Daphnia magna

#### **12.2. Persistance et dégradabilité**

**Persistance et dégradabilité** Le produit devrait être biodégradable.



## SPRAYWAX

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Potentiel de bioaccumulation** Le produit ne contient pas de substances potentiellement bioaccumulables.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité** Le produit est partiellement miscible dans l'eau et peut se répandre dans le milieu aquatique.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Résultats des évaluations PBT et vPvB** Ce produit ne contient aucune substance classée PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

**Autres effets néfastes** Indéterminé.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

**Méthodes de traitement des déchets** L'élimination de ce produit, intermédiaires de production, résidus et sous-produits doit toujours être conforme aux dispositions légales en matière de protection environnementale et d'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

**Général** Pour l'information sur les emballages/chargements en quantités limitées, consulter la documentation modale appropriée en utilisant les données fournies dans cette section.

### Special Provisions note

#### 14.1. Numéro ONU

N° ONU (ADR/RID) 1993

N° ONU (IMDG) 1993

N° ONU (ICAO) 1993

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

**Nom d'expédition (ADR/RID)** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.(petroleum distillate)

**Nom d'expédition (IMDG)** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.(petroleum distillate)

**Nom d'expédition (ICAO)** FLAMMABLE LIQUID, N.O.S.(petroleum distillate)

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

**Classe ADR/RID** 3

**Code de classement ADR/RID** F1

**Etiquette ADR/RID** 3

**Classe IMDG** 3

**Classe/division ICAO** 3

#### Etiquettes de transport



#### 14.4. Groupe d'emballage

# SPRAYWAX

Groupe d'emballage (ADR/RID) III

Groupe d'emballage (IMDG) III

Groupe d'emballage (ICAO) III

## 14.5. Dangers pour l'environnement

Substance dangereuse pour l'environnement/polluant marin



## 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

EmS F-E, S-E

Catégorie de transport ADR 3

Code de consignes d'intervention d'urgence •3Y

Numéro d'identification du danger (ADR/RID) 30

Code de restriction en tunnels (D/E)

## 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC Non applicable.

## **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Législation UE** Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.  
Règlement (UE) N° 453/2010 de la Commission du 20 mai 2010.  
Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

## **RUBRIQUE 16: Autres informations**

## SPRAYWAX

<b>Abbréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité</b>	<p>ETA: Estimation de la toxicité aiguë</p> <p>ADR: Accord européen relatif au transport international de marchandises dangereuses par route.</p> <p>CAS: Chemical Abstracts Service.</p> <p>DNEL: Dose dérivée sans effet.</p> <p>CE<sub>50</sub>: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.</p> <p>ICAO: Instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses.</p> <p>IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses.</p> <p>CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).</p> <p>DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) .</p> <p>NOAEL: Dose sans effet nocif observé.</p> <p>NOEC: Concentration sans effet observé.</p> <p>PBT: Persistant, Bioaccumulable et Toxique.</p> <p>REACH: L'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques règlement (CE) n° 1907/2006.</p> <p>ONU: Organisation des Nations unies.</p> <p>vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.</p>
<b>Sigles et abréviations utilisés dans la classification</b>	<p>Acute Tox. = Toxicité aiguë</p> <p>Aquatic Chronic = Toxicité aquatique chronique</p> <p>Asp. Tox. = Danger par aspiration</p> <p>Flam. Liq. = Liquides inflammables</p> <p>STOT RE = Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée</p> <p>STOT SE = Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</p>
<b>Commentaires sur la révision</b>	NOTE: Les lignes dans la marge indiquent des modifications significatives par rapport à la version précédente.
<b>Date de révision</b>	01/02/2019
<b>Révision</b>	5.0
<b>Remplace la date</b>	14/12/2016
<b>Mentions de danger dans leur intégralité</b>	<p>H226 Liquide et vapeurs inflammables.</p> <p>H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.</p> <p>H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.</p> <p>H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système nerveux central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.</p> <p>H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.</p>

Ces informations concernent uniquement le produit spécifique désigné et peuvent ne pas être valides pour ce produit utilisé avec tout autre produit ou dans tout autre procédé. Ces informations sont, à notre connaissance et en toute bonne foi, exactes et fiables à la date indiquée. Néanmoins, aucune garantie, caution ou déclaration n'est faite de son exactitude, de sa fiabilité ou de son exhaustivité. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence de telles informations dans le cadre particulier de son propre usage.